

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : **14**
En exercice : **14**
Qui ont pris part à la délibération : **10**

Date de la convocation : 01/09/2022

Date d'affichage : 21/09/2022

Objet de la délibération : TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE RELIURE DES
ACTES D'ETAT CIVIL ET NUMERISATION DES ACTES D'ETAT CIVIL DES
HAMEAUX

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux

Et le quinze du mois de septembre

A 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations de la Commune sous la Présidence de Mr de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; SERENI Jacques ; de PERETTI DELLA ROCCA Don Napoléon ; MONDOLONI Antoine ; PEDINIELLI Pierre ; DUFOUR Josée ; VALLI François ; CUCCHI-FRESI Françoise.

Procuration : ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise à de LANFRANCHI Alexandre.

Absents : MAESTRATI Jean ; DERUDAS Denis ; LUCIANI Maria Lisa ; de LANFRANCHI Emmanuelle

Mme DUFOUR Josée a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de faire réaliser des travaux de restauration des registres d'Etat Civil depuis 1898 que la commune détient et dont les plus anciens se détériorent avec le temps.

Ces travaux de remise en état sont habituellement réalisés par des entreprises spécialisées ; ils représentent un coût élevé au vu du nombre de registres à restaurer et de leur valeur historique.

Par conséquent, M. le Maire propose d'engager un programme de restauration de ces registres en prévoyant d'imputer ces dépenses en section d'investissement.

Il précise également la mise en place de la numérisation des actes d'Etat Civil.

La Société SEDI dont le siège se situe à Uzès a été sollicitée afin d'obtenir des devis.

Le montant pour les travaux de restauration s'élève à : 8 001,50 € HT soit 8 420,60 € TTC

Le montant pour la numérisation des actes d'Etat Civil s'élève à : 982,40 € HT soit 1 178,88 € TTC.

Le plan de financement s'établit ainsi :

- ✓ Communauté de Communes de l'Alta Rocca : 4 491,95 € soit 50% du montant hors taxe,
- ✓ Autofinancement : 4 491,95 € soit 50% du montant hors taxe + tva.

Le Conseil Municipal

Ouï cet exposé

Et après en avoir délibéré

- Décide à l'unanimité de valider l'engagement de ce programme de restauration des registres d'Etat Civil ainsi que la numérisation des actes pour un montant de 8 983,90 € HT soit 9 599,48 € TTC et d'imputer le montant de ces travaux en section d'investissement ;
- Autorise M. le Maire, à solliciter des subventions auprès des services de la Communauté de Communes ;
- Habilité le Maire à engager la Commune à réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
Alexandre de LANFRANCHI

